



**SAINT-MARTIN-DE-CRAU**  
P R O V E N Ç E

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU**

**Séance du 17 JUIN 2021**

*L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Aquil Sian Ben, sous la présidence de*  
*Mme Marie-Rose LEXCELLENT - Maire de la Commune*

**Présent(s)** : Mmes et MM. LEXCELLENT Marie-Rose – NIEDEROEST Henri – BOUYA Corine – BERTON Christian – AMSELEM Martiné – JACQUOT Rémy – CELLARIER Myriam – NIGUES Davy - ORIOL Anne-Claire – MISTRAL Hervé - VASSEUR Daniel - BARTHELEMY Marie-Amélie - MANELLI André - GILLES Christine - TANIE Marie-Claude – FARENQ Jeanine – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – GINOUVES Isabelle – LAUFRAY Christophe – GHIONE Dominique – MEGALIZZI Raphaël - THOMSEN Guillaume - GUIBERT-ESTIENNE Marion - BOUALEM Sofiane – ISNARD Robert – BONO Guy – MICHEL Françoise – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline

**Absent(s) excusé(s) avec pouvoir** : MM. TOSI Michel - CARGNINO André - SANTILLI Jérôme

**Absent(s) excusé(s)** :

**Le secrétariat a été assuré par** : M. NIEDEROEST Henri

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

**N° 61/21 - Acquisition d'une bande de terrain issue des parcelles BO 62 – 65 et 68 située au chemin du Cassieu auprès de Mme Annie TEIXIER**

**Rapporteur** : M. MANELLI

Par courrier en date du 26 mai 2021, Mme Annie TEIXIER sollicite la Commune pour céder une bande de terrain cadastrée BO 62, BO 65 et BO 68. Cette emprise d'une

superficie de 187 m<sup>2</sup> est située au sud de la haie végétale existante au droit du chemin du Cassieu qui dessert le Grand mas de Pilier et le mas Bretonne.

Cette bande correspond à l'accotement de la voirie du chemin de Cassieu et supporte des réseaux souterrains et un transformateur électrique.

La Commune émet un avis favorable et souhaite régulariser la situation foncière de cette bande.

En accord avec le propriétaire, cette acquisition s'effectuera au prix de 1€.

Ainsi,

Vu le courrier de Mme Annie TEIXIER en date du 26 mai 2021 et enregistré en mairie le 28 mai 2021 pour céder à la Commune une bande de terrain d'une superficie de 187m<sup>2</sup>, tel qu'indiqué sur le plan annexé ;

En conséquence, il est demandé à l'assemblée :

- d'approuver l'acquisition auprès de Madame Annie TEIXIER, des parcelles BO 62, BO 65 et BO 68 d'une superficie totale de 187m<sup>2</sup>, tel que matérialisées en jaune sur le plan annexé, pour un montant de 1 € hors DMTO (Droits de Mutations à Titre Onéreux) payable à la signature de l'acte. Cette cession ne faisant pas partie d'une opération de lotissement communal, la Commune n'est pas assujettie à la TVA ; conformément aux dispositions applicables depuis le 11/03/2010, la présente mutation n'entre donc pas dans le champ d'application de la TVA,
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte ou les actes notariés correspondant, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

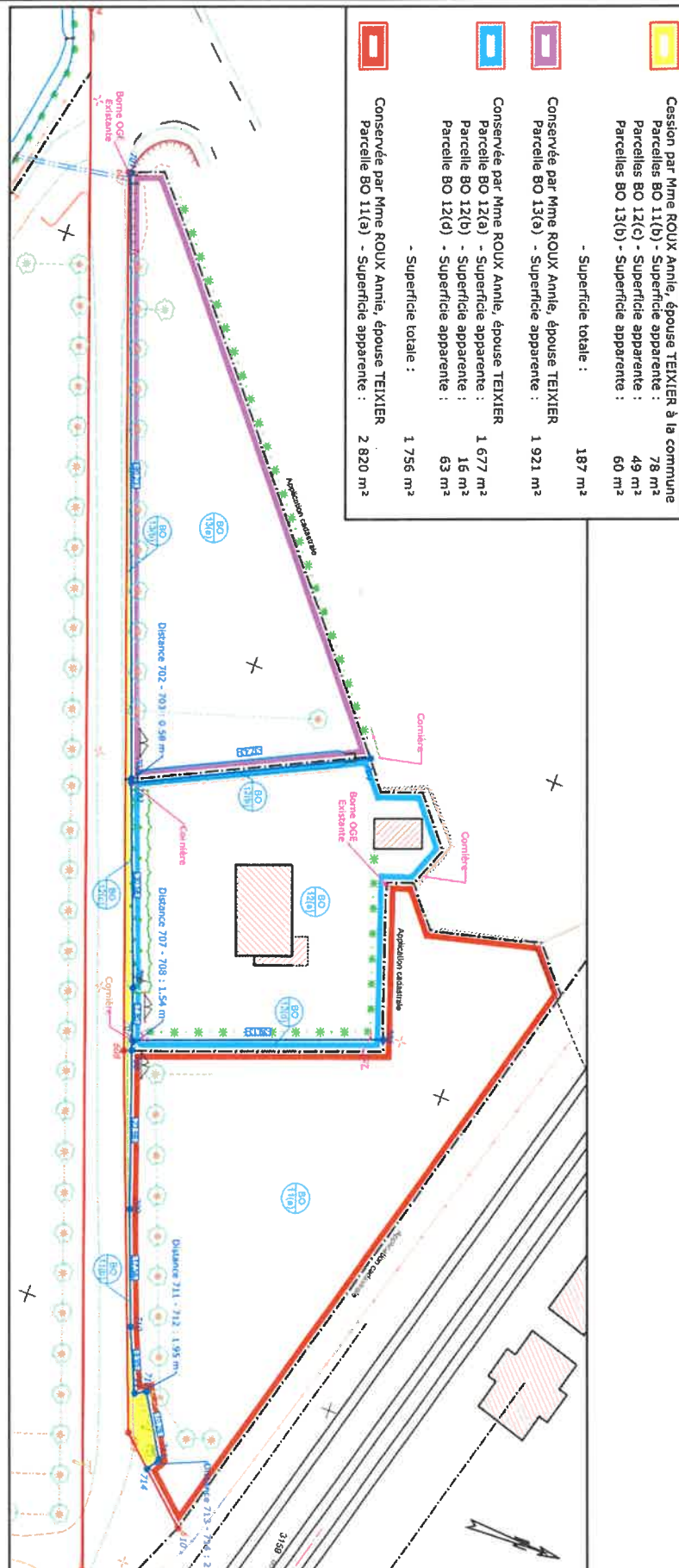
Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 17 juin 2021.

Marie-Rose LEXCELLENT  
Le Maire



## CHEMIN DU CASSIEU – 187m<sup>2</sup> A REGULARISER

ACCOTEMENT DE VOIRIE AVEC RÉSEAUX SOUTERRAINS ET TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE  
(MATÉRIALISÉ EN JAUNE SUR LE PLAN CI-DESSOUS)



Envoyé en préfecture le 22/06/2021

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le 22/06/2021



ID : 013-211300975-20210617-DELIB61\_21-DE